

# RUISSEAU DU LADOUX : UNE APRÈS-MIDI POUR COMPRENDRE LE RISQUE

Le 23 janvier, élus et techniciens sont allés à la rencontre des riverains du Ladoux, pour une visite de terrain. Objectif : évoquer l'action de la collectivité et rappeler le rôle de chacun en matière d'entretien et de prévention des risques d'inondation.

*Publié le 30 janvier 2025*

Les riverains du Ladoux avaient exprimé des questionnements et craintes lors d'une rencontre publique de quartier. Ces fortes préoccupations ont fait l'objet d'une réunion et visite de terrain spécifique sur le sujet, rassemblant une vingtaine d'entre eux autour des élus, des techniciens de la ville et de l'équipe du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont, en présence de l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie ARTD Unalci France Inondations. Objectif : rappeler les droits et devoir de chacun, faire le point sur l'action de la collectivité et les possibilités d'accompagnement pour les riverains.

## PLUS DE 200 000 EUROS DÉDIÉS AUX MESURES DE PRÉVENTION POUR LE LADOUX

Le cours d'eau, une propriété privée : contrairement aux idées reçues, le cours d'eau appartient au propriétaire, public ou privé, de ses berges. Ainsi c'est à ce propriétaire que revient l'obligation de l'entretien de ces berges et du lit de la rivière (faire en sorte que l'écoulement reste possible, ne pas laisser de bois mort, de pas mettre le lit à nu…)

Sans obligation légale, la Ville de Millau assure le nettoyage des berges et du lit du cours d'eau une fois par an. « Mais ce n'est pas une déchetterie » rappellent les élus. Soyez vigilants. Si vous constatez des dépôts sauvages, prévenez-nous ». La Ville va également au-delà de ses prérogatives en assurant l'entretien de l'ensemble des ravins, même si elle n'est propriétaire que l'une des deux rives (voir encadré). Dans le cadre du Plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI), entre 200 et 250 000 euros sont dédiés aux actions sur le ruisseau du Ladoux.

# ACCOMPAGNER LES RIVERAINS POUR PRÉVENIR LES CRUES

La visite de terrain a permis de constater la nécessité du nettoyage en quelques points du fond du ravin pour permettre l'écoulement de l'eau mais aussi l'enrochement érodé à surveiller.

Face aux risques pour l'homme, le Vice - Président et les techniciens du syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont ont présenté les mesures d'accompagnement des riverains, pour réduire la vulnérabilité des biens face aux inondations. Quel type de solutions ? Batardeaux, rehausse des installations électriques, informations relatives à la gestion de crise, comment élaborer son kit d'urgence, etc. Les aménagements proposés lors du diagnostic font également l'objet de subvention pour leur mise en oeuvre, jusqu'à 80% du montant total des travaux.

*Un guide spécifique « Riverain des ravins » est spécialement conçu pour les accompagner.*

# ENTRETIEN DU RAVIN : LES OBLIGATIONS DE CHACUN

**Ce que dit la loi :**

L'entretien doit être assuré à part égales entre deux propriétaires riverains. Chaque propriétaire, public ou privé, intervient jusqu'à la moitié du lit.

**Ce qui est fait à Millau :**

Dans la partie urbaine du Ladoux (depuis le boulevard du Levézou jusqu'à sa confluence avec le Tarn), la ville réalise une coupe annuelle de la végétation, à partir de mi-juillet, dans l'esprit du fauchage tardif des autres espaces verts de la ville permettant de mieux tenir compte de la biodiversité du milieu naturel.

- Lorsque le ravin est propriété exclusive de la commun (partie aval du ravin), la commune a la charge de son entretien.
- Lorsque les riverains du cours d'eau sont un particulier et la commune : c'est la commune qui assure l'entretien par commodité pour le riverain tiers et par cohérence de maintien d'écoulement.
- Lorsque les deux riverains sont deux particuliers;: ils doivent assurer l'entretien à part égales, jusqu'à la moitié du lit du ruisseau.

**VILLE DE MILLAU**

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30